

La chasse aux migrants aux frontières sud de l'Europe

Conséquence des politiques migratoires européennes. Les refoulements de décembre 2006 au Maroc

Un peu plus d'un an après les tragiques événements de Ceuta et Melilla d'octobre 2005, ayant entraîné la mort par balle de plus de dix personnes et le refoulement ainsi que l'enfermement et/ou l'expulsion de centaines d'autres, sans qu'aucune enquête approfondie et impartiale n'ait été rendue publique, des centaines de personnes ont été encore une fois, arrêtées et refoulées vers la frontière Maroco-Algérienne au mois de décembre 2006. Présentées comme entrant dans le cadre de la lutte contre l'immigration dite « clandestine » dans laquelle le Maroc s'engage aux côtés de ses partenaires européens, ces rafles portent pourtant atteinte à de nombreux droits fondamentaux des migrants et des réfugiés et aux droits qui leurs sont reconnus par la législation nationale. Satisfaits de l'engagement de pays comme le Maroc dans la gestion sécuritaire des migrations qu'elle s'est fixée, l'Union européenne demeure silencieuse face à cette chasse aux migrants et aux graves violations des droits qu'elle entraîne au nom de la protection de ses propres frontières. La question est : jusqu'où faudra-t-il aller ? Combien de morts faudra-t-il encore pour arrêter cette inacceptable injustice ? Le premier rapport du GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants) tente, à travers la confrontation des textes internationaux relatifs à la protection des droits humains ratifiés par le Maroc et par les Etats membres de l'Union européenne et à la lumière de la législation Marocaine et des témoignages des migrants et des acteurs associatifs, de décliner de manière détaillée les manifestations de cette gestion sécuritaire délocalisée.